

Le faucon pèlerin



Site de nidification du faucon pèlerin

La LPO Alsace se tient à la disposition des professionnels et des élus pour les conseiller sur les aménagements favorables au faucon pèlerin. Un partenariat permettra de préciser les potentialités du site et de proposer des mesures appropriées pour favoriser l'espèce.

LPO Alsace 03 88 22 07 35 / alsace@lpo.fr

Illustrations : Bruce Ronchi • Photos Yves Muller



Dossier réalisé par la
Ligue pour la Protection
des Oiseaux - délégation Alsace
avec le concours
et le soutien financier de l'UNICEM Alsace
et de la Région Alsace.



© LPO Alsace, imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie SAG+, Juillet 2006



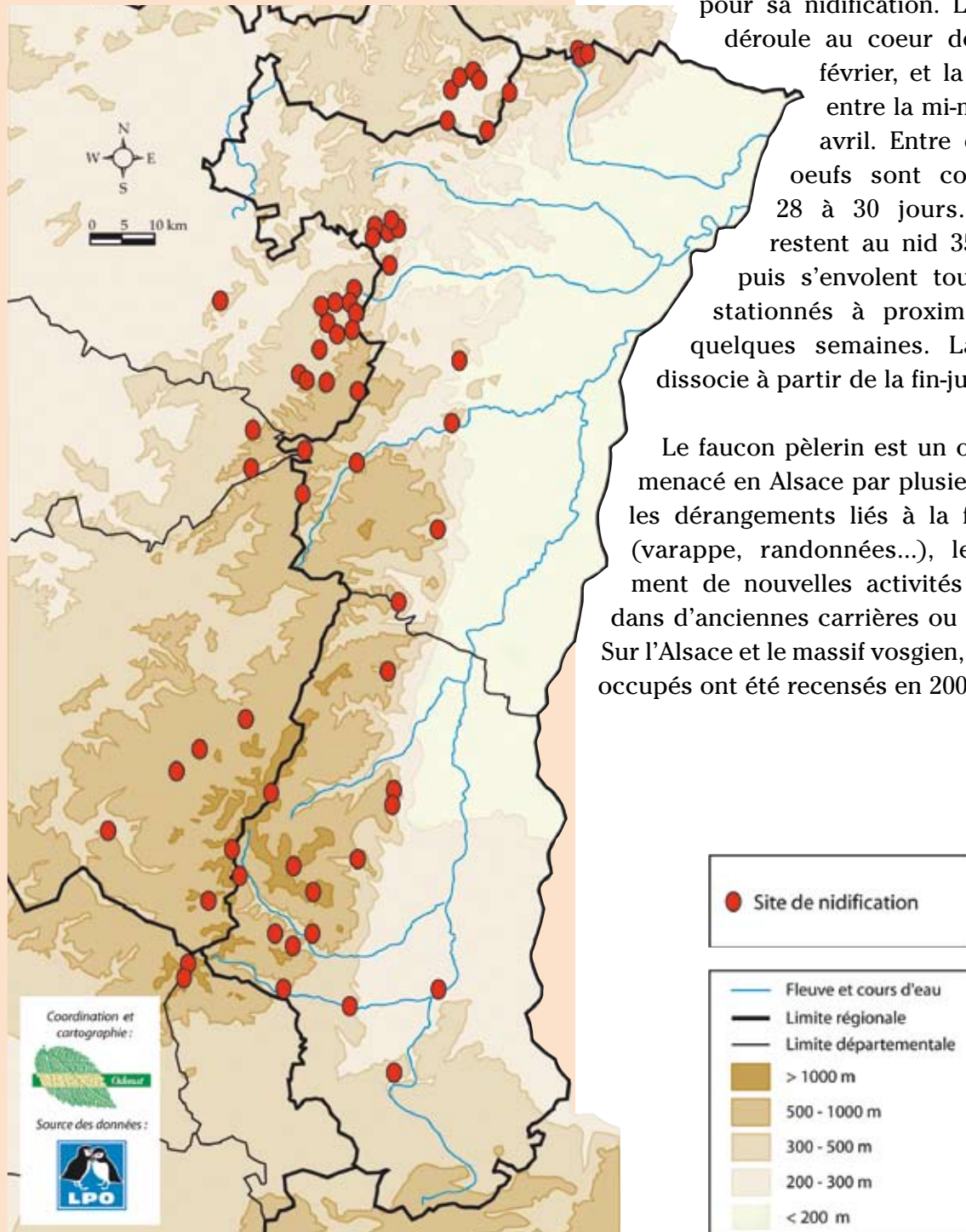
Rapace prestigieux, le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) est depuis plusieurs décennies un des symboles de la protection des oiseaux, et des rapaces en particulier. Son milieu de reproduction favori est la falaise. De nombreuses carrières peuvent donc l'accueillir, même en phase d'exploitation, grâce à quelques mesures simples à mettre en oeuvre.

Le faucon pèlerin est un oiseau sédentaire de la taille d'un gros pigeon, avec une envergure toutefois plus importante. La femelle est d'un tiers supérieure par sa taille au mâle, nommé tiercelet.

Dans notre région, ce rapace occupe principalement le massif vosgien. Il est spécialisé dans la prédation des oiseaux petits et moyens qu'il attaque généralement en exécutant des piqués à grande vitesse sur ses proies volantes. Son seul véritable prédateur est le hibou grand-duc.

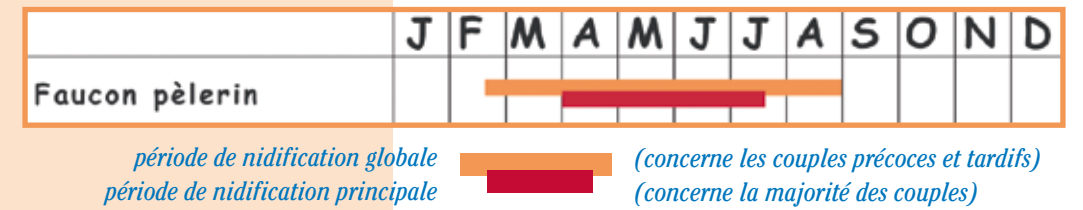
Durant la période de nidification, le faucon pèlerin s'installe sur une aire (nid des rapaces) située dans une falaise, une carrière ou une paroi rocheuse abrupte. Il peut nicher dans les carrières de roche massive : soit celles qui ne sont plus exploitées depuis les années 60-70, soit certaines en activité bien que leur mise en sécurité (création de gradins) rende moins favorable son installation. Une vire ou un surplomb de 40 à 50 cm de largeur et inaccessible aux prédateurs terrestres lui est nécessaire pour sa nidification. La parade se déroule au coeur de l'hiver dès février, et la ponte a lieu entre la mi-mars et la mi-avril. Entre deux et cinq oeufs sont couvés durant 28 à 30 jours. Les jeunes restent au nid 35 à 40 jours, puis s'envolent tout en restant stationnés à proximité de l'aire quelques semaines. La famille se dissocie à partir de la fin-juillet.

Le faucon pèlerin est un oiseau rare et menacé en Alsace par plusieurs facteurs : les dérangements liés à la fréquentation (varappe, randonnées...), le développement de nouvelles activités industrielles dans d'anciennes carrières ou le dénichage. Sur l'Alsace et le massif vosgien, 80 territoires occupés ont été recensés en 2005.



Carte de répartition du faucon pèlerin en Alsace et le dans le massif vosgien en 2005

La période sensible pour le faucon pèlerin (ponte, couvaion, élevage des jeunes) va de février à juillet inclus (voire août pour les nicheurs tardifs). C'est dans cet intervalle qu'il convient d'être le plus vigilant.



Conseils simples pour favoriser la reproduction du faucon pèlerin sans gêner l'exploitation de la carrière :

Afin de préserver cette espèce, il faut prévoir sur la falaise un site bien exposé (vire, surplomb) assez haut où des travaux n'interviendront pas entre décembre et juillet.

Si l'espèce est coutumière du site, elle est capable de supporter les travaux réguliers et classiques (déplacements d'engins, explosion...). Toutefois, il faut veiller durant les périodes les plus sensibles de sa reproduction (couvaion, de mars à juillet) à ne pas provoquer de nouvelles activités trop proches de l'aire.

Sur certains sites, des nichoirs peuvent être installés sur la paroi dans des zones où l'exploitation est arrivée à son terme, afin de confiner l'espèce aux zones favorables.

Le nichoir doit être exposé le moins possible aux vents dominants et préférentiellement orienté vers l'Est ou le Sud.

Lorsque des faucons se seront installés sur le front de taille ou dans le nichoir,

prévenez la LPO Alsace et surveillez le succès de leur reproduction.

Deux autres espèces peuvent bénéficier de ces aménagements et les mêmes conseils sont valables pour elles : le grand corbeau et le hibou grand-duc.

